



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/40
4 novembre 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-septième réunion
Montréal, 1-5 décembre 2025
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : BRUNEI DARUSSALAM (LE)

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | | |
|---|---|---------------|------------------------|
| • | Plan de gestion de l'élimination des HCFC
(phase II, deuxième tranche) | PNUE et ONUDI | Approbation
globale |
|---|---|---------------|------------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJET NON-PLURIANNUEL

Brunéi Darussalam (le)

D) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (PGEH) (phase II)	PNUE (principale), ONUDI	86 ^e	Réduction progressive de 100 % d'ici 2030

II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2024	2,54 tonnes PAO
---	--------------	-----------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2024	
Substance chimique	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					2,52				2,52
HCFC-123					0,02				0,02

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	6,10	Point de départ des réductions globales durables :	6,10
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	6,10	Restante :	0,00

V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2025	2026	2027	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,52	0,00	0,46	0,9
	Financement (\$US)	198 993	0	76 049	275 042*
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,04	0,00	0,47	1,51
	Financement (\$US)	167 860	0	72 210	240 070

VI) DONNÉES DU PROJET			2021	2022	2023*	2024		2025**		Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes d'ODP)			3,96	3,96	1,98	1,98	1,98	1,98	0,00	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			3,96	3,96	1,98	1,98	1,98	1,98	0,00	s.o.
Coûts de projet demandés en principe (\$US)	PNUE	Coûts du projet	149 100	0	176 100	0	67 300	0	58 500	451 000
		Coûts d'appui	19 383	0	22 893	0	8 749	0	7 605	58 630
	ONUDI	Coûts du projet	*11 000	0	154 000	0	69 000	0	0	234 000
		Coûts d'appui	*990	0	13 860	0	6 210	0	0	21 060
Fonds approuvés par le Comité Exécutif (US\$)		Coûts du projet	160 100	0	0	0	0	0	0	160 100
		Coûts d'appui	20 373	0	0	0	0	0	0	20 373
Montants totaux recommandés en principe (US\$)		Coûts du projet	0	0	330 100	0	0	0	0	330 100
		Coûts d'appui	0	0	36 753	0	0	0	0	36 753

*Les fonds ont été transférés du PNUE à l'ONUDI lors de la 91^e réunion.

**Le financement pour 2025 comprend 100 000 \$US, plus des frais de soutien à l'agence de 13 000 \$US, pour le PNUE, pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique (décision 89/6).

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Brunéi Darussalam, le PNUE, en tant qu'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant total de 366 853 \$US, comprenant 176 100 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 22 893 \$US pour le PNUE, et 154 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 13 860 \$US pour l'ONUDI, conformément à la proposition initiale². La soumission inclut un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification concernant la consommation de HCFC de 2020 à 2024, une demande de financement pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération³, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2026 à 2027.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement du Brunéi Darussalam a déclaré une consommation de 2,54 tonnes PAO de HCFC en 2024, soit 58,4 pour cent de moins que le niveau de référence de HCFC du pays aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour 2020-2024 est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC du Brunéi Darussalam (données relatives à l'article 7 pour 2020-2024)

HCFC	2020	2021	2022	2023	2024	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	66,64	67,99	64,12	56,03	45,91	110,91
HCFC-123	0,00	0,6	0,00	0,75	0,80	0,00
Total (tm)	66,64	68,59	64,12	55,76	46,71	110,91
Tonnes PAO						
HCFC-22	3,67	3,74	3,53	3,08	2,52	6,10
HCFC-123	0,00	0,01	0,00	0,02	0,02	0,00
Total (tonnes PAO)	3,67	3,75	3,53	3,10	2,54	6,10

3. Depuis la phase I du PGEH, la principale substance importée pour l'installation et l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation est le HCFC-22, une quantité limitée de HCFC-123 ayant également été importée en 2021, 2023 et 2024. La consommation de HCFC décroît de manière régulière, grâce aux activités mises en œuvre au titre du PGEH pour promouvoir de meilleures pratiques d'entretien et l'adoption de solutions de remplacement des HCFC dans les applications de réfrigération et de climatisation. De plus, un système robuste de permis et de quotas pour les HCFC permet au gouvernement d'encadrer efficacement le commerce de ces produits et de maintenir leur consommation bien en-deçà des objectifs de contrôle du Protocole de Montréal.

Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays

4. Les données relatives à la consommation sectorielle de HCFC, publiées par le Gouvernement du Brunéi Darussalam dans le rapport sur la mise en œuvre du programme du pays pour 2024, concordent avec les données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

² Conformément à la lettre du 23 septembre 2025 adressée au PNUE par le Service de l'environnement, des parcs et des loisirs relevant du Ministère du développement du Brunéi Darussalam.

³ Conformément à la décision 89/6, les pays à faible volume de consommation peuvent inclure dans leur PGEH des activités supplémentaires visant à introduire des solutions de remplacement des HCFC avec un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement poursuit la mise en place d'un système de permis et de quotas pour les importations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour la période 2020–2024 est correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus), hormis pour l'année 2023 durant laquelle la consommation après vérification s'est révélée être de 56,78 tm au lieu de 56,76 tm. La vérification a conclu que le pays respecte les objectifs du Protocole de Montréal et l'Accord conclu avec le Comité exécutif, et que les niveaux de consommation vérifiés restent bien inférieurs aux seuils admissibles. Le PNUE a confirmé que le Gouvernement du Brunéi Darussalam a mis à jour en octobre 2025 sa consommation de HCFC pour 2023 au titre de l'article 7 et que les données du programme du pays sont conformes au rapport de vérification.

État de la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

6. La phase I du PGEH s'est achevée le 31 décembre 2022, conformément à la prorogation approuvée par le Comité exécutif dans la décision 87/8 b). Le rapport d'achèvement du projet a été remis le 14 avril 2023.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Retard dans la soumission

7. La soumission de la deuxième tranche du PGEH, prévue à l'origine en 2024, a été retardée en raison de la lenteur de l'avancement du consultant choisi initialement pour réaliser le rapport de vérification sur la consommation de HCFC, malgré les relances répétées du PNUE. Un délai supplémentaire a également été requis pour finaliser le programme de certification destiné aux techniciens en réfrigération et climatisation et pour achever les activités de mise en œuvre associées menées par l'Unité nationale de l'ozone (UNO).

Cadre juridique

8. Le Brunéi Darussalam a ratifié l'Amendement de Kigali le 18 septembre 2025. Le gouvernement réglemente l'importation et le commerce des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), des HFC, des mélanges de HFC et des hydrocarbures par le biais du système de demande de permis⁴. Pour encore renforcer davantage le contrôle réglementaire, le Service de l'environnement, des parcs et des loisirs a entrepris en 2023 l'élaboration d'une législation complète pour gérer les SAO et leurs solutions de remplacement, dans l'intention d'intégrer à la réglementation des dispositions destinées à interdire les équipements à base de HCFC.

9. En parallèle, le Brunéi Darussalam a mis en place des mesures complémentaires pour faciliter la transition vers des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP), notamment les « Lignes directrices sur la manipulation en toute sécurité des frigorigènes (inflammables) à

⁴ Le système de permis et de quotas de HCFC est réglementé par le Décret sur les douanes (modification) (portant sur l'interdiction et la restriction des importations et des exportations) de 2005 de la Loi sur les douanes et est administré par le biais du système de permis en ligne du guichet unique national du Brunéi Darussalam depuis 2013.

faible PRP » introduites en 2022, qui traitent des problématiques liées à la sécurité durant la manipulation des frigorigènes inflammables dans les systèmes et équipements de réfrigération et de climatisation.

10. Outre ces mesures réglementaires, le Service du génie mécanique et électrique a imposé le recours à des équipements sans SAO dans tous les appels d'offres gouvernementaux afin de soutenir l'élimination des HCFC. De plus, le Décret sur l'efficacité énergétique de 2021 a établi une norme minimale de performance énergétique (NMPE) pour les climatiseurs de petite capacité⁵, interdisant de manière indirecte l'utilisation et l'importation des unités à base de HCFC ne respectant pas la norme.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

11. Pendant la première tranche, les activités suivantes ont été entreprises :

- a) *Politique, réglementations et mise en application* : six réunions de consultation se sont tenues avec les agences concernées pour discuter des questions politiques et réglementaires ; l'UNO a préparé et présenté un projet de modification de la Loi sur les douanes afin d'inclure dans la première annexe de celle-ci (importations interdites) les équipements de réfrigération et de climatisation à base de HCFC, et les bouteilles de HCFC dédouanées ont été inspectées avec le dispositif d'identification des frigorigènes et étiquetées avec les étiquettes inviolables et résistant à l'eau diffusées par le Service de l'environnement, des parcs et des loisirs avant d'être mises sur le marché ;
- b) *Formation des agents des douanes et des agents d'exécution de la loi* : deux formations ont été dispensées sur l'utilisation du dispositif d'identification des frigorigènes, les contrôles aux frontières, les tactiques de lutte contre la contrebande (notamment les techniques d'inspection), l'identification des frigorigènes et le repérage des contrefaçons, ainsi que la vérification des documents. Une formation a été réalisée pour 27 agents des douanes et agents d'exécution de la loi nouvellement embauchés ou déjà en poste (dont 16 femmes), tandis qu'une autre formation a été organisée au niveau du point de contrôle douanier avec 13 agents des douanes (dont cinq femmes). Une formation distincte a également eu lieu pour 20 commissionnaires en douane et importateurs (dont 11 femmes) concernant les procédures et obligations applicables en matière d'enregistrement, de demande de permis, d'inspection et d'étiquetage des bouteilles ;
- c) *Renforcement des activités douanières de contrôle des importations/exportations de HCFC* : deux représentants ont participé à l' « Atelier de jumelage pour les agents des douanes et les administrateurs de l'Unité nationale de l'ozone concernant la réglementation du commerce des SAO/HFC et l'établissement de rapports en vue de renforcer la capacité d'application de la loi » ; les douanes ont utilisé le système du guichet unique national du Brunéi Darussalam pour surveiller l'ensemble des importations dans le pays et un dispositif d'identification des frigorigènes⁶ a été acheté, distribué et employé ;
- d) *Formation des techniciens de la réfrigération et de la climatisation aux bonnes pratiques d'entretien* : deux ateliers de formation ont permis de former 51 techniciens (dont 13 femmes) et 16 travailleurs indépendants ;
- e) *Acquisition d'outils d'entretien pour la réfrigération et la climatisation destinés aux ateliers d'entretien d'équipements de réfrigération et de climatisation* : la liste des outils

⁵ Le Décret sur l'efficacité énergétique (étiquetage normalisé) de 2021 a établi une NMPE imposant à tous les systèmes de climatisation disposant d'une capacité de refroidissement inférieure à 22 500 BTU/h (équivalent à 2,5 HP) d'atteindre un taux de rendement énergétique minimum de 2,9.

⁶ Modèle Legend HFC UNLTA 2.

d'entretien requis pour les ateliers d'entretien d'équipements de réfrigération et de climatisation a été finalisée afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de la manipulation des frigorigènes, le processus d'achat est en cours de finalisation et le contrat avec le fournisseur devait être signé en septembre 2025 ;

- f) *Certification des techniciens en réfrigération et climatisation* : trois réunions ont été organisées avec les parties prenantes afin d'examiner le Cadre national de la qualification au sein du système de l'EFTP⁷ et de finaliser les modalités de mise en œuvre de la certification ; l'UNO a identifié un potentiel local de formation et de certification⁸ ; du matériel d'enseignement et d'évaluation a été développé et une logistique d'évaluation a été mise en place ; une carte a été créée afin de reconnaître les techniciens certifiés ou qualifiés ; et un consultant local a été embauché dans le but d'intégrer un programme sur les bonnes pratiques d'entretien au Centre de développement de la jeunesse sous forme de cours de perfectionnement des compétences ; et
- g) *Sensibilisation du public et vulgarisation* : des mémorandums de sensibilisation ont été diffusés aux principales parties prenantes du gouvernement et aux agents des douanes ; des supports visuels et des documents d'orientation ont été fournis aux agents des douanes.

Mise en œuvre, coordination et suivi du projet

12. Sur les 35 100 \$US approuvés pour le suivi du programme, un total de 33 921 \$US a été décaissé pour un employé, des déplacements nationaux, des activités de suivi et des dépenses opérationnelles.

Niveau de décaissement du financement

13. En septembre 2025, sur les 160 100 \$US approuvés jusque-là (149 100 \$US pour le PNUE et 11 000 \$US pour l'ONUDI), 90 158 \$US (56,3 pour cent) avaient été décaissés (85 749 \$US pour le PNUE et 4 409 \$US pour l'ONUDI). Le solde de 69 942 \$US sera décaissé en 2025 et 2026.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

14. Les activités suivantes seront mises en œuvre de janvier 2026 à décembre 2027 :

- a) *Politique, réglementations et mise en application* : organisation de six réunions de consultation sur la politique et les réglementations au titre de la phase II du PGEH afin d'examiner le cadre réglementaire de l'interdiction de tous les types d'équipements à base de HCFC et la définition des conditions d'enregistrement/renouvellement de la licence d'exploitation des ateliers d'entretien d'équipements de réfrigération et climatisation ; poursuite de la mise en œuvre de l'étiquetage obligatoire et de la production d'étiquettes pour les bouteilles de HCFC (PNUE) (4 500 \$US) ;
- b) *Formation des agents des douanes et des agents d'exécution de la loi* : organisation de deux ateliers de formation à l'utilisation du dispositif d'identification des frigorigènes, aux contrôles aux frontières, aux tactiques de lutte contre la contrebande (notamment les techniques d'inspection), à l'identification des frigorigènes et au repérage des contrefaçons, ainsi qu'à la vérification des documents ; d'un atelier de formation pour 15 agents des douanes déjà en poste et d'un autre atelier d'initiation et de formation pour 15 agents des douanes nouvellement embauchés dans des points de contrôle ; et de deux

⁷ Enseignement et formation techniques et professionnels.

⁸ Pusat Pembangunan Belia (PPB), un Centre de développement de la jeunesse relevant du Ministère de la jeunesse, de la culture et des sports.

ateliers de formation pour 60 transitaires et importateurs sur les procédures et obligations applicables en matière d'enregistrement, de demande de permis, d'inspection et d'étiquetage des bouteilles (PNUE) (5 000 \$US) ;

- c) *Renforcement des activités douanières de contrôle des importations/exportations de HCFC* : achat et distribution de quatre dispositifs d'identification des frigorigènes et de consommables (ONUDI) (24 000 \$US) ;
- d) *Acquisition d'équipements de formation à destination des centres de formation* : réalisation d'une évaluation des besoins et de deux réunions de consultation pour l'achat et la distribution d'un ensemble d'équipements de formation destiné à un centre de formation désigné (ONUDI) (10 000 \$US) ;
- e) *Acquisition d'outils d'entretien pour la réfrigération et la climatisation destinés aux ateliers d'entretien d'équipements de réfrigération et de climatisation* : organisation d'une formation à l'utilisation des équipements et achat et distribution de 40 jeux d'outils d'entretien pour la réfrigération et la climatisation⁹ destinés aux ateliers d'entretien d'équipements de réfrigération et de climatisation (ONUDI) (120 000 \$US) ;
- f) *Formation des techniciens de la réfrigération et de la climatisation aux bonnes pratiques d'entretien* : organisation de trois ateliers de formation pour 48 techniciens en réfrigération et climatisation, dont un atelier de formation pour 16 techniciens indépendants ; d'une formation à l'étranger pour un formateur principal concernant les unités d'entreposage réfrigéré, et d'un atelier de formation aux bonnes pratiques pour l'entreposage réfrigéré et les gros équipements de réfrigération commerciale à destination de 16 techniciens en réfrigération et climatisation (PNUE) (16 500 \$US) ;
- g) *Certification des techniciens en réfrigération et climatisation* : mise en place d'une certification basée sur les compétences pour 30 techniciens en réfrigération et climatisation (PNUE) (5 000 \$US) ;
- h) *Sensibilisation du public et vulgarisation* : diffusion de messages personnalisés à chaque groupe cible concernant l'évaluation basée sur les compétences destinée aux techniciens en réfrigération et climatisation ; réalisation de campagnes de sensibilisation à la certification en réfrigération et climatisation et organisation d'une campagne médiatique sur la certification pour inciter les techniciens en réfrigération et climatisation à participer au programme de certification (PNUE) (10 000 \$US) ; et
- i) *Mise en œuvre, coordination et suivi du projet* (PNUE) (35 100 \$US) : pour les coûts relatifs au personnel, aux consultants et autres effectifs (33 900 \$US) ; et pour les réunions et déplacements liés au suivi (1 200 \$US).

Activités visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

15. Le projet portant sur l'efficacité énergétique, présenté conformément à la décision 89/6, a été conçu pour améliorer la concertation entre les principales parties prenantes nationales, à savoir les autorités

⁹ Les jeux d'outils d'entretien pour équipements de réfrigération et climatisation comprendront des unités de récupération, une pompe à vide rotative à deux étages, une balance électronique, une jauge de collecteur numérique multi-frigorigène, un détecteur de fuite, des outils pour canalisations de frigorigènes, des outils de mesure, ainsi que d'autres outils et équipements essentiels.

gouvernementales, le secteur privé et les consommateurs, afin de promouvoir les solutions de remplacement à haut rendement énergétique et faible PRP dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation au Brunéi Darussalam. La description et la proposition de ventilation des activités visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur sont présentées dans le tableau 3¹⁰.

Tableau 3. Activités supplémentaires proposées pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien

Activité	Indicateurs d'efficacité	Coût (\$US)
Assistance technique pour mettre à jour les NMPE et l'étiquetage énergétique		
Recruter un expert international pour assister la mise à jour des niveaux de la NMPE pour les climatiseurs de salle de moins de 7,1 kW, pour élargir le champ d'application aux climatiseurs de salle de plus grande capacité (> 7,1 kW) et pour aider à établir la valeur de la NMPE pour les réfrigérateurs et les congélateurs.	Assistance technique pour mettre à jour la NMPE relative aux climatiseurs de salle Définition d'une valeur pour la NMPE relative aux réfrigérateurs et aux congélateurs	20 000
Organiser deux consultations publiques avec les principales parties prenantes, notamment les importateurs, les officiers des douanes, les détaillants, les groupes de consommateurs et les représentants des agences d'exécution de la loi, pour solliciter leurs retours d'information sur la mise à jour de la NMPE dédiée aux climatiseurs de salle et sur la proposition de niveau de la NMPE pour les réfrigérateurs et les congélateurs.	Deux processus de consultation publique (15 participants pour chaque consultation, pour un total de 30 participants)	2 000
Sous-total		22 000
Assistance technique à l'amélioration des procédures d'enregistrement de produit et inclusion d'informations sur les frigorigènes		
Embaucher un consultant technique pour créer des procédures détaillées et des critères d'acceptation et de vérification des performances fondés sur des rapports d'essais accrédités et évaluer la performance énergétique et le type des frigorigènes, en accord avec l'efficacité énergétique (normes et étiquetage).	Deux documents d'exigences techniques distincts pour les climatiseurs ainsi que les réfrigérateurs et congélateurs	30 000
Mener deux consultations publiques avec les principales parties prenantes pour recueillir leur retour d'information sur la faisabilité de la mise en application et la communication avec les consommateurs. Le fruit de ces consultations permettra de finaliser la mise à jour des NMPE et de garantir leur adoption généralisée par les parties prenantes.	Deux processus de consultation publique (15 participants pour chaque consultation)	2 000
Revoir et refondre l'étiquette obligatoire proposant un classement par étoiles afin d'y inclure des informations relatives au frigorigène (type, valeur de PRP et classification de sécurité (inflammabilité par exemple)). L'étiquette mise à jour permettra aux consommateurs d'évaluer, au niveau du point de vente, à la fois l'efficacité énergétique et la sûreté pour l'environnement des appareils.	Refonte de l'étiquetage énergétique	6 000
Sous-total		38 000

¹⁰ Le projet soumis initialement comprenait deux grands volets : a) assistance technique à la mise à jour des NMPE, à l'étiquetage énergétique, à l'amélioration des procédures d'enregistrement de produit et à l'inclusion d'informations sur les frigorigènes et b) sensibilisation, vulgarisation et évaluation des répercussions. Le PNUE a revu les activités afin d'intégrer des mesures supplémentaires de renforcement de la capacité suite à la recommandation du Secrétariat (voir paragraphe 24 ci-dessous).

Activité	Indicateurs d'efficacité	Coût (\$US)
Renforcement de la capacité des parties prenantes du secteur privé et du gouvernement		
Recruter un expert international pour dispenser une formation dédiée de deux jours à des agents des douanes de différentes équipes au siège et une formation destinée à des importateurs de climatiseurs et de réfrigérateurs.	Mise à jour des connaissances et de la capacité du pays grâce à l'expert afin de pérenniser l'activité de renforcement de la capacité	10 000
Réaliser deux ateliers de formation pour des agents des douanes et des agents d'exécution de la loi de différentes équipes afin d'améliorer leurs connaissances sur les réfrigérateurs et les NMPE relatives aux climatiseurs et aux réfrigérateurs et congélateurs, et d'identifier une approche pour simplifier les opérations des douanes et appliquer la réglementation au niveau du point de contrôle.	Deux ateliers de formation pour agents des douanes et agents d'exécution de la loi, pour un total de 35 participants	3 000
Réaliser une formation destinée aux importateurs de climatiseurs et de réfrigérateurs au sujet des réglementations gouvernementales applicables aux frigorigènes et à l'efficacité énergétique, ainsi qu'aux processus d'enregistrement, de demande, de validation et d'inspection, et pour améliorer leurs connaissances sur la technologie des frigorigènes et la performance énergétique des équipements.	Un atelier de formation pour 30 importateurs	1 000
Sous-total		14 000
Sensibilisation, vulgarisation et évaluation des répercussions		
Concevoir du matériel de communication et de sensibilisation et le diffuser aux parties prenantes locales.	Conception de matériels de communication et de sensibilisation	6 000
Mener des activités de sensibilisation et de communication auprès de toutes les parties prenantes concernant l'accroissement de la consommation d'énergie, l'émission de SAO et de frigorigènes réchauffant potentiellement la planète et les avantages des solutions de remplacement à faible PRP et haut rendement énergétique.	Communication et sensibilisation du public à l'échelle nationale	
Recruter un consultant international pour mener une évaluation sur la disponibilité des climatiseurs de salle, des réfrigérateurs et des congélateurs contenant différents types de frigorigènes, sur la performance énergétique, sur le comportement des consommateurs, et pour analyser les obstacles entravant l'acceptation sur le marché. Le résultat de l'évaluation permettra de mettre à jour la NMPE dédiée aux climatiseurs de salle et de fixer le niveau de la NMPE pour les réfrigérateurs et les congélateurs. Émettre des recommandations et concevoir un plan d'action pour vaincre les obstacles à l'adoption de petits appareils de réfrigération et climatisation à haut rendement énergétique et à faible PRP et pour promouvoir les NMPE et les technologies à faible PRP.	Rapport d'évaluation sur la disponibilité sur le marché, sur le comportement des consommateurs et sur les barrières du marché, et recommandation	20 000
Sous-total		26 000
Total		100 000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

16. Le Secrétariat s'est renseigné sur l'importation de HCFC-123 en 2021, 2023 et 2024 et sur sa future application. Le PNUE a expliqué que le HCFC-123 est essentiellement utilisé dans les vieux refroidisseurs centrifuges de climatisation dans les bâtiments existants. Compte tenu de la longue durée de vie de ces refroidisseurs, l'utilisation de ce frigorigène se poursuivra à court terme mais disparaîtra progressivement dans le cadre du PGEH, son élimination totale étant prévue d'ici 2030.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Retard dans la soumission

17. Le PNUE a fourni d'autres explications concernant le retard de la soumission de la deuxième tranche. Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du volet portant sur la formation et la certification des techniciens en réfrigération et climatisation sont dues au fait que l'Institut d'enseignement technique du Brunéi Darussalam était le seul centre de formation disponible, et à l'absence d'organisme de certification agréé. Pour résoudre ces problèmes, l'UNO a réalisé deux ateliers pour les techniciens en réfrigération et climatisation, et le Service de l'environnement, des parcs et des loisirs a établi un cadre de certification national et désigné un centre de formation pour assurer la formation et réaliser les examens. Un atelier a eu lieu en septembre 2025 pour 10 formateurs principaux, une formation finale étant prévue en novembre 2025.

18. En ce qui concerne le rapport de vérification, le PNUE a précisé que le consultant indépendant qui a mené la vérification en décembre 2023 n'a jamais remis son rapport malgré plusieurs relances, ce qui a entraîné la résiliation du contrat et le non-paiement de la prestation. Un nouveau consultant a été désigné et la vérification a été achevée en août 2025.

Cadre juridique

19. Le gouvernement du Brunéi Darussalam a fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2025 à 1,96 tonne PAO, ce qui est inférieur aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal.

20. Le Secrétariat s'est renseigné sur l'avancement des mesures établies dans le but d'interdire l'importation de tous les types d'équipements de réfrigération et de climatisation à base de HCFC d'ici au 1^{er} janvier 2026¹¹. Le PNUE a expliqué qu'en l'absence de réglementation portant spécifiquement sur la gestion des substances réglementées, l'interdiction des équipements à base de HCFC relève de la Loi sur les douanes¹², qui doit être modifiée afin d'inclure ces équipements dans la liste des produits interdits. Les entités désignées¹³ sont donc en train de se concerter pour intégrer cette interdiction à la Loi sur les douanes, qui offrira une base juridique plus robuste et qui renforcera l'engagement du pays à éliminer l'importation

¹¹ Décision 86/65 b) i)

¹² Sous la juridiction du Service royal des douanes et des accises, dans le cadre de la Loi sur les douanes et du Décret (modification) de 2005 sur l'interdiction et la restriction des importations et des exportations.

¹³ Le Service de l'environnement, des parcs et des loisirs mène actuellement des discussions avec le Service royal des douanes et des accises et le bureau du Procureur général concernant la modification de la première annexe de la Loi sur les douanes afin d'inclure les équipements fonctionnant aux HCFC dans la liste des produits interdits. L'UNO a présenté un projet de modification au Service royal des douanes et des accises qui en discute actuellement avec le bureau du Procureur général pour inclure dans la première annexe (importation interdite) les équipements de réfrigération et de climatisation contenant des HCFC.

des équipements à base de HCFC d'ici janvier 2026. Le PNUE a par ailleurs confirmé que l'interdiction entrera en vigueur d'ici janvier 2026.

21. En outre, le PNUE a précisé qu'il est nécessaire de renforcer le Service de l'environnement, des parcs et des loisirs, qui accueille l'UNO, afin de gérer efficacement les SAO et leurs solutions de remplacement au-delà du champ d'application de la Loi sur les douanes ou dans le cadre de toute autre réglementation en raison du mandat restreint confié à l'autorité compétente¹⁴. La proposition de réglementation donnerait à l'UNO les moyens de mandater une formation et une certification pour les techniciens en réfrigération et climatisation afin que d'autres mesures, comme l'immatriculation des techniciens et la restriction de la vente des HCFC aux techniciens certifiés, puissent suivre ; de régulariser l'interdiction d'importer des équipements à base de substances réglementées ; d'imposer un étiquetage sur les bouteilles de frigorigène ; et de garantir la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables.

Activités visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

22. Conformément à la décision 89/6 d), le PNUE a intégré dans le plan de mise en œuvre de la tranche les mesures spécifiques, les indicateurs d'efficacité et le financement associés aux activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique.

23. Le Secrétariat a demandé si les activités supplémentaires destinées à maintenir l'efficacité énergétique (décision 89/6), qui doivent être mises en œuvre en parallèle de la deuxième tranche de la phase II du PGEH au cours des deux prochaines années, pourraient être terminées dans les temps et sans surcharger l'UNO. Le PNUE a confirmé que des mesures sont en place pour garantir la mise en œuvre en temps voulu des deux projets grâce à l'intervention d'un consultant en efficacité énergétique ou d'une organisation à but non lucratif pour fournir une assistance technique à la mise à jour de la NMPE relative aux climatiseurs de salle et à la création d'une NMPE pour les réfrigérateurs et les congélateurs, pour définir des procédures détaillées pour l'enregistrement des produits, et pour réaliser une étude sur le comportement du marché et les barrières à l'adoption des technologies à haut rendement énergétique et à faible PRP, en étroite collaboration avec l'UNO, l'autorité en charge de l'énergie et d'autres parties prenantes du pays pour assurer une mise en œuvre efficace entre les deux projets.

24. Le Secrétariat a demandé des précisions sur le volet de l'assistance technique et sur l'absence d'activités de renforcement de la capacité. Le PNUE a indiqué que le Gouvernement du Brunéi Darussalam préfère que le projet sur l'efficacité énergétique couvre à la fois les climatiseurs de salle et les réfrigérateurs et congélateurs, chacun nécessitant des interventions et des résultats distincts. En ce qui concerne le volet sur le renforcement de la capacité et suite à la recommandation du Secrétariat, le PNUE a revu l'activité pour intégrer des mesures supplémentaires de renforcement de la capacité, notamment une formation pour les agents des douanes, les agents d'exécution de la loi et les importateurs de climatiseurs et de réfrigérateurs, comme indiqué dans le tableau 3 précédent.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

26. Conformément aux décisions 84/92 d) et 90/48 c), durant la mise en œuvre de la tranche précédente, l'UNO a encouragé les femmes à participer aux activités déroulées dans le cadre du PGEH en les incitant à s'engager dans la planification, la formation, la prise de décision et le recueil des données nécessaires et a abordé les points à prendre en compte dans les ateliers. Les femmes représentaient

¹⁴ Le Service du génie mécanique et électrique dispose déjà d'une modalité de certification pour les techniciens, qui ne s'applique qu'aux projets gouvernementaux et non au secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation dans son ensemble.

50 pour cent des 208 participants au total, avec une participation en hausse à la formation pour les techniciens en réfrigération et climatisation et leur intégration à l'équipe de l'UNO.

Accord actualisé

27. En prévision de l'inclusion du financement des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et du calendrier de financement révisé en conséquence, l'Accord actualisé conclu entre le Gouvernement du Brunéi Darussalam et le Comité exécutif a été revu. En particulier, l'appendice 2-A a été révisée et le paragraphe 17 a été modifié pour indiquer que l'Accord actualisé revu remplace celui qui avait été conclu à la 91^e réunion selon la décision 91/19, comme indiqué dans l'annexe I du présent document. L'Accord actualisé complet sera annexé au rapport final de la 97^e réunion.

Pérennité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

28. Le Gouvernement du Brunéi Darussalam maintient son engagement à éliminer sa consommation de HCFC, en mettant en place des mesures de suivi robustes, notamment en vérifiant les données relatives aux importations avec les autorités douanières, en menant des études de marché sur les technologies de remplacement, en suivant les activités de renforcement de la capacité, et en fournissant aux organismes concernés des rapports annuels sur l'avancement du PGEH et la consommation de HCFC. Le soutien continu du PNUE et de l'ONUDI, ainsi que l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité financière des solutions de remplacement pour les HCFC, sont essentiels pour pérenniser et faire progresser ces efforts. Le commerce illicite des HCFC, l'absence d'interdiction claire des équipements à base de HCFC, la sensibilisation limitée des techniciens en réfrigération et climatisation aux bonnes pratiques en matière d'entretien, et l'insuffisance des pratiques de récupération sont autant de risques potentiels. Ces risques seront atténués par l'interdiction d'importer des équipements fonctionnant aux HCFC, le renforcement des contrôles aux frontières, la formation des agents des douanes et des agents d'exécution de la loi, la sensibilisation, l'élaboration d'une nouvelle législation soutenue par l'application des NMPE, la formation ciblée, et la vulgarisation à destination des importateurs, des concepteurs et des entrepreneurs permettra de promouvoir les technologies à faible PRP. La certification obligatoire, les modules de formation, les programmes de sensibilisation et un système national pour le recyclage, la régénération et la destruction des substances usagées renforceront encore la stratégie d'élimination des HCFC du pays.

Conclusion

29. Le Gouvernement du Brunéi Darussalam demeure en conformité avec les niveaux de consommation maximale admissible pour les HCFC au cours de la période visée par ce rapport, la consommation ayant diminué de façon régulière de 3,6 tonnes PAO en 2020 à 2,54 tonnes PAO en 2024, bien en-deçà des limites stipulées au titre de cet Accord avec le Comité exécutif. Le taux de décaissement de la première tranche dépasse 50,0 pour cent. Des progrès ont été réalisés au cours de la première tranche, notamment avec le renforcement du cadre réglementaire, l'amélioration des opérations douanières pour contrôler les importations et les exportations de HCFC, l'achat d'un dispositif d'identification des frigorigènes et la formation des commissionnaires en douane, des importateurs, des agents des douanes et des agents d'exécution de la loi nouvellement embauchés ou déjà en poste, ainsi que des techniciens. La phase II du PGEH a pour objectif général d'aider le pays à éliminer complètement les HCFC d'ici au 1er janvier 2030 conformément au calendrier du Protocole de Montréal.

RECOMMANDATION

30. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note :

- a) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan

de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Brunéi Darussalam ;

- b) De la soumission d'activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération pour un montant de 100 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence à hauteur de 13 000 \$US, pour le PNUE ; et
- c) Que le Secrétariat du Fonds a revu l'Accord actualisé conclu entre le Gouvernement du Brunéi Darussalam et le Comité exécutif, figurant à l'annexe I du présent document, et en particulier l'appendice 2-A, afin de refléter l'intégration du financement d'activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération mentionnée dans le sous-paragraphe b) ci-dessus ; et le paragraphe 17, afin d'indiquer que l'Accord actualisé remplace celui entériné à la 91^e réunion (décision 91/19).

31. Le Secrétariat du Fonds recommande également l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH du Brunéi Darussalam et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2026–2027, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Intitulé du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	176 100	22 893	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	154 000	13 860	ONUDI

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BRUNÉI DARUSSALAM ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À LA DEUXIÈME PHASE DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC

(Les modifications pertinentes sont en gras pour faciliter la référence)

17. Cet accord mis à jour remplace l'accord conclu entre le gouvernement du Brunéi Darussalam et le Comité exécutif lors de la 91^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021- 2024	2025	2026	2027	2028- 2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	3,96	3,96	1,98	1,98	1,98	1,98	0,00	s.o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	3,96	3,96	1,98	1,98	1,98	1,98	0,00	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	149 100	0	176 100	0	67 300	0	58 500	451 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	19 383	0	22,893	0	8 749	0	7 605	58 630
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (ONUDI) (\$US)	**11 000	0	154 000	0	69 000	0	0	234 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	**990	0	13 860	0	6 210	0	0	21 060
3.1	Total du financement convenu (\$US)	160 100	0	330 100	0	136 300	0	58 500	685 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	20 373	0	36 753	0	14 959	0	7 605	79 690
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	180 473	0	366 853	0	151 259	0	66 105	764 690
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)								3,96
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans la phase précédente (tonnes PAO)								2,14
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)								0,00

* Date d'achèvement de l'étape I selon l'Accord de l'étape I : 31 décembre 2022 selon la décision 87/8(b)

** Les fonds ont été transférés du PNUD à l'ONUDI lors de la 91^e réunion